

COMMUNE DE TINTENIAC

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

SÉANCE DU 18 OCTOBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 11 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	27
Présents	20
Votants	27

Étaient présents : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, PARPAILLON Marie-Laure, BOLIVARD Régis, ANDRÉ Marie-Thérèse, ARIBARD Martine, JEANNEAU Luc, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, LEMARCHANDEL Franck, SALIS Anaïs, DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile, BLANDIN Béatrice, PRESCHOUX Léon, BAZIN Denis, MORIN-LOUVIGNY Isabelle

Étaient absents excusés : FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis / DUFEIL Christophe donne pouvoir à SALIS Anaïs / BOSSARD Nelly donne pouvoir à DELVILLE Nathalie / DEHEGER Vianney donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Mme Béatrice BLANDIN, à qui il est adjoint un auxiliaire.

13. Acquisition de la parcelle AC n° 389 et 410 sise chemin de la cour à Dehors et la parcelle AC n° 374 rue Jeanne de Laval

Rapporteur : M. Frédéric Bimbot, adjoint.

Vu le CGCT et notamment son article L2241-1,

Vu les délibérations du conseil municipal n° 160115-6 et n°220515-11, approuvant l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 374, 389 et 410 appartenant à Mme Louise Hamon et d'une contenance totale de 246 m², à l'euro symbolique,

Vu le décès de la propriétaire en décembre 2015 alors que l'acte de vente n'avait pas été signé,

Vu que ces parcelles ont été incorporées dans le domaine public communal (voirie aménagée en 2015),

Considérant qu'il est nécessaire de reprendre une délibération afin d'acquérir lesdites parcelles auprès des nouveaux propriétaires, Messieurs Georges et Michel Hamon et Mme Anne Hamon,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont sept pouvoirs)

- **approuve** l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 374 (172 m²), 389 (33 m²) et 410 (41 m²), à l'euro symbolique
- **précise** que tous les frais notariés et de géomètre sont à la charge de la commune
- **autorise** M. le maire à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,


Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,

Béatrice BLANDIN

